

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU CM.IT ET APPEL A CANDIDATURES

Boulogne Billancourt, le 26 février 2010

Cher adhérent,

Au nom du Conseil d'Administration de notre association, j'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale annuelle extraordinaire du CM.IT qui se tiendra :

Lundi 15 mars de 18h30 à 20h30

Aéro-Club de France 6 rue Galilée - 75116 PARIS
SUIVIE D'UN DINER DES ADHERENTS

Cette assemblée générale extraordinaire (**AGE**) qui permettra de voter sur des modifications des statuts, sera suivie dans la continuité immédiate d'une assemblée générale ordinaire (**AGO**), qui délibérera sur le bilan 2009 et les actions 2009 - 2010, nous permettra également de renouveler une partie du Conseil d'Administration.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous avez un bulletin de participation ou un pouvoir **à nous retourner par fax**, email ou courrier. Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne sur le site web <http://www.directeurmarketing.com>

Nous vous rappelons que l'assemblée générale est ouverte aux membres à **jour de leurs cotisations. (2009 et/ou 2010).**

Ordre du jour :

18h30 Accueil

18h45 Assemblée Générale *Extraordinaire (AGE)*

- Vote d'une résolution concernant le changement de siège social
- Vote d'une résolution concernant le nombre d'administrateurs maximal

19h00 Assemblée Générale Ordinaire (**AGO**)

- Rapport moral de l'année 2009 (suivi d'un vote)
- Rapport financier de l'année 2009 et approbation des comptes (suivi d'un vote)
- Programme d'actions 2010

19h45 Election du nouveau conseil d'administration

20h30 Dîner des adhérents

L'Assemblée Générale du CM.IT est une occasion unique de décider ensemble des grandes orientations de l'association et de répondre encore mieux à vos attentes. Aussi nous espérons vivement votre présence. Si cela ne pouvait être le cas, conformément aux statuts, vous avez la possibilité de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint, dûment rempli et signé.

Veillez croire, cher adhérent, à l'expression de nos salutations associatives.

Salime Nassur
Président du CM.IT

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom, Prénom, Société adhérente du CM.IT :

.....

- Participera** à l'Assemblée Générale du CM.IT qui aura lieu le
Lundi 15 mars à 18h30 à l'Aéro-Club de France – 6 rue Galilée – 75116 Paris
Merci de nous confirmer votre participation par Fax, courrier ou email

- Ne participera pas** à l'Assemblée Générale du CM.IT qui aura lieu le
Lundi 15 mars à 18h30
Dans ce cas, merci de nous faire parvenir votre pouvoir

POUVOIR

Je soussigné.....(nom, prénom)

donne pouvoir à M / Mme (nom, prénom).....

représentant la société.....membre du CM.IT

de participer en mon nom aux votes qui interviendront lors des Assemblées Générales
Extraordinaire et Ordinaire du Lundi 15 mars 2010.

NB :

- Le pouvoir ne peut être donné qu'à une personne également membre du CM.IT
- Les permanents de l'association ne sont pas habilités à recevoir des pouvoirs.
- Les pouvoirs en blanc seront distribués de façon aléatoire aux membres présents du bureau

A _____ le _____

Signature

DOCUMENT A RENVoyer AU PLUS TARD LE 10 mars 2010 à 17h30
AU CM.IT, PAR FAX AU : 01 34 18 57 76
Ou par mail : pprevot@cmit.fr



ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts de l'Association, le Conseil d'Administration doit être constitué au cours de l'Assemblée Générale. En dehors du membre fondateur, tel qu'il est précisé dans les statuts, **le conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les ans soit 6 sièges sur les 12 disponibles aux élus.** Ces sièges sont ci-après désignés « renouvelables »

Seuls les membres actifs (à jour de leur cotisation) sont admis à se présenter à l'élection et élire le conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle.

Les candidats intéressés doivent se reporter au « Bulletin de Candidature » ci-joint.

LISTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009

			Statut du poste
PRESIDENT			
Salime Nassur, Alcatel	-----	→	renouvelable
TRESORIER			
Sébastien Commérot - Cisco	-----	→	--
VICES PRESIDENTS			
François Trouillet, CA	-----	→	--
Vincent Vantilcke, Canon	-----	→	renouvelable
SECRETAIRE GENERALE			
Claire Arnoux, Syspertec	-----	→	renouvelable
AUTRES ADMINISTRATEURS :			
Thierry Duguet, Bouygues Telecom	-----	→	renouvelable
Simon Benayoun, Armatiss	-----	→	--
Alain Kergoat, Toshiba	-----	→	renouvelable
Nathalie Chamblain, HP	-----	→	--
Hervé Dhélin, SPSS	-----	→	renouvelable
Robin Ferriere, NERIM-	-----	→	--
MEMBRE FONDATEUR			
Serge Pilicer, PPP Agency	-----	→	--

EXTRAITS DES STATUTS DU CM.IT*

Article 10 - conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil comportant au minimum 5 membres et au maximum 12 membres. Il élit en son sein un bureau exécutif composé au moins d'un président, d'un trésorier, de deux vice présidents, d'un secrétaire général, auxquels s'ajoutera 1 membre fondateur n'exerçant pas la fonction de Directeur Marketing et de Communication.

Le membre fondateur entrant dans cette catégorie est Mr Serge PILICER.

A titre dérogatoire, ce membre fondateur est exempt de cotisation.

Ce membre fondateur est membre de droit du conseil d'administration/bureau et aura un droit de vote unique. Ce droit de vote pourra être exercé dans le cas de l'élection des membres du bureau exécutif sauf la première année. Il demeurera membre fondateur sauf en cas de démission.

Pour simplifier la démarche administrative, il est acté que le conseil d'administration et le bureau sont identiques.

Il est explicitement indiqué que le bureau/conseil d'administration sera constitué la première année de 7 membres. La première année le bureau est constitué par 7 membres fondateurs.

Les années suivantes, **les membres sont élus de la manière suivante :**

- Seuls les adhérents, ainsi que le membre fondateur, à jour de leur cotisation pourront élire le bureau lors de l'assemblée générale annuelle, qu'ils soient adhérents simples ou adhérents partenaires (membre associé)
- Seuls les membres actifs sont admis à se présenter à l'élection
- **Le conseil d'administration / bureau est renouvelable par moitié tous les ans soit 6 sièges sur les 12 sont réservés aux membres actifs ayant constitué le précédent bureau**
- Les fonctions au sein du conseil d'administration ne peuvent être renouvelables **dans un délai supérieur à 3 ans.**
- Chaque année, ne sont soumis à élection que les sièges des administrateurs **dont le mandat est arrivé à échéance, ainsi que ceux des administrateurs qui auraient démissionné** en cours de mandat.

Le vote s'effectue en trois phases :

- Sélection par tirage au sort ou par désistement naturel des candidats au sein du conseil d'administration se représentant dans la limite de 6 sièges
- Sont ensuite élus les administrateurs-membres actifs du bureau exécutif
- Puis si le nombre total de candidats est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, seuls les candidats du bureau précédent pourront se représenter.

**La totalité des statuts peut être consultée auprès du secrétariat du CM.IT*

voir suite au verso →



Le président est choisi par les autres membres du Conseil d'Administration, en dehors du membre fondateur, des membres associés et des personnes physiques, et doit être exclusivement 1 personne morale, c'est à dire représentant une société présente et reconnue dans l'univers des TIC.

En cas de vacance, le bureau exécutif pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les membres du bureau exécutif ont droit au remboursement de leurs frais sur justificatifs; les frais de déplacement seront remboursés sur le barème de l'administration fiscale. Leurs fonctions sont bénévoles.

Le premier bureau exécutif sera élu pour une durée de 12 mois.

On notera que le bureau exécutif sera désormais dénommé dans les actes de gestion Conseil d'Administration.

Article 11 – bureau

Il est décidé statutairement que le bureau est équivalent au conseil d'administration et est composé au minimum du président, de deux vices présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, d'un membre fondateur et d'un membre ayant la responsabilité des actions de marketing et communication.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association.

Les deux vices présidents représentent et défendent les intérêts de l'association à la demande du président et/ou du conseil d'administration en cas de mission spécifique sans pour autant avoir la faculté d'ester en justice.

***Le trésorier** est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Il effectue tous paiements et reçoit sous la surveillance du Président toutes sommes dues à l'association. Il ne peut aliéner les valeurs constituant le fonds de réserve qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration.*

Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations par lui effectuées, et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui approuve, s'il y a lieu, sa gestion.

Le secrétaire général est en charge des rapports et bilans de l'association. Il est responsable des démarches administratives et juridiques.